

Extraits de la Revue de presse 2010 –®

Un Comité de la Charte qui conseille :

Les ONG doivent avoir pignon sur rue !

« Le comité de la charte est un organisme de contrôle des associations et fondations. Michel Soublin le préside et donne des conseils aux donateurs **Comment s'assurer de la bonne utilisation de son don ? Michel Soublin.** C'est le souci majeur des donateurs. En cas de crise, des opérateurs qui ne sont pas dignes de confiance en profitent parfois pour solliciter de l'argent Or, si l'on respecte certaines précautions, on peut avoir des garanties.... » [Le parisien – 15 janvier 2010](#)

Conseils aux donateurs

- Évitez les sites Internet que vous ne connaissez pas.
- Méfiez-vous des associations créées dans l'urgence et des sollicitations par SMS.
- Donnez de préférence à une organisation que vous connaissez déjà, sinon assurez-vous qu'elle est reconnue et qualifiée dans son domaine (soins médicaux, enfants, habitat, aide alimentaire. .).
- Privilégiez les dons en espèces. Les dons en nature sont, dans de tels cas, inutiles car il est trop onéreux de les trier, de les stocker et de les expédier sur place.
- Laissez aux ONG le temps de travailler et la liberté d'affecter les dons selon les priorités. Une catastrophe de l'ampleur du tremblement de terre qui a ravagé Haïti nécessite des évaluations avant d'engager un plan de reconstruction.

[Le pèlerin magazine – 28 janvier 2010](#)

Donner en confiance

À l'occasion de la forte mobilisation pour la reconstruction de Haïti, touchée le 12 janvier par un séisme, le Comité de la Charte rappelle quelques règles de bases pour « *donner en confiance* ». Il importe que le don soit fait à une organisation connue et reconnue, ayant un but clair et concret, agréée par le Comité de la Charte, et dont les finances et la gestion des dons soit transparente. [L'union sociale – février 2010](#)

DONNER EN TOUTE TRANSPARENCE

Donner, oui. Mais pour quelle cause ? A quelle organisation ? Depuis vingt ans, le Comité de la Charte agréé et contrôle des organisations faisant appel à la générosité du public, qui se sont engagées d'elles-mêmes à respecter sa Charte de déontologie. Pour faire des dons en toute confiance, consultez son site

www.comitecharte.org. [TV Envie 7 avril 2010](#)

Avez-vous l'esprit philanthrope ?

« ... d'après Le Comité de la charte, organisme de régulation professionnelle de l'appel à la générosité publique, l'année dernière, les fondations reconnues d'utilité publique (Pmp) ont recueilli 100 millions d'euros auprès des particuliers et des entreprises... » [La tribune 21/24 mai 2010](#)

Un label pour donner confiance

Créé il y a vingt ans, le Comité de la charte agréé les associations qui font appel aux dons. Soixante-quatre associations en sont membres... [Métro 5 novembre 2010](#)

Don en confiance, un label pour vous rassurer

Les associations qui font appel au public souffrent parfois d'une certaine méfiance renforcée par plusieurs scandales qui ont marqué les mémoires Pour rassurer les donateurs, le Comité de la Charte du don en confiance s'est formé il y a une vingtaine d'années Il s'agit d'un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public dont le but est de promouvoir la transparence et la rigueur de la gestion Le comité réunit 63 associations et fondations qui sont les seules à pouvoir utiliser la marque d'agrément. [Le compagnon parfait.fr – 8 novembre 2010](#)

Paroles de donateurs :

JE FAIS CONFIANCE AUX GRANDES ASSOCIATIONS.

ELLES FONT PARTIE DU COMITÉ DE LA CHARTE.

MARIE-GENEVIÈVE DUHA [Notre temps – décembre 20110](#)

Un comité de la Charte qui impulse une nouvelle dynamique dans le secteur associatif

EN DIRECT DE LA CNCC : 6ème JOURNÉE D'INFORMATION

« président du Comité de la Charte, qui ont décrit leurs organisations respectives en matière de « sécurisation des dons », qu'il s'agisse de la labellisation des entités recevant des dons ou de la mise en place de critères de qualité. » [IFEC Magazine- Mars 2010](#)

Zoom sur le Comité de la charte :

Gérard de La Martinière, 66 ans, énarque (1969, promotion Jean Jaurès), inspecteur général des finances, ancien président de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), a été élu président du Comité de la charte. Il succède à Michel Soublin. [Le bleu de la profession politique – 7 avril 2010](#)

Associations et médias : le CSA met en place une commission de réflexion

Membre : Michel Soublin ancien président du Comité de la charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public. [La lettre du CSA - juillet/aout 2010](#)

La générosité des Français à l'épreuve

« Avec la réduction des dépenses publiques, l'appel à la générosité va augmenter », estime Gérard de La Martinière, le nouveau Président du Comité de la charte. « Depuis que j'ai pris ma retraite fin 2008, je voulais me consacrer à des activités d'intérêt général », explique ce polytechnicien de 67 ans passé par le ministère des Finances, ex-secrétaire général de la COB et ex-président de la FFSA. Le Comité de la charte donne son label à des associations faisant appel public à l'épargne. Il doit être un gage de transparence pour les donateurs. Lors d'octrois de subventions, l'Etat et les collectivités locales demandent à présent aux associations bénéficiaires si elles adhèrent au Comité. [Le figaro – 11 septembre 2010](#)

Le bénévolat à la loupe

Deux études viennent de paraître sur le bénévolat associatif. La première a été publiée par le Comité de la Charte sur la valorisation du bénévolat dans les grandes organisations. [Associations mode d'emploi – aout/septembre 2010](#)

Les associations passées au crible

«Les associations vont être obligées de redoubler d'efforts pour compenser par des ressources privées l'effondrement à venir de ces subventions», redoute Gérard de la Martinière, le président du **Comité de la Charte**, un organisme qui supervise leur gestion. Ensuite, ces organismes continuent indéniablement de souffrir d'une perte de confiance consécutive aux «affaires» [Capital 24 décembre 2010](#)

Un Comité de la Charte qui agrée de nouvelles organisations.

Ruée vers la charte

Les candidatures affluent au Comité de la charte, l'organisme d'agrément et de contrôle des associations et des fondations faisant appel à la générosité du public. « Une vingtaine de dossiers est aujourd'hui à l'étude », précise le nouveau président du Comité, Gérard de La Martinière, ancien patron de la Fédération française des sociétés d'assurances. ... [l'express – 16/22 juin 2010](#)

Nouvel agréé

L'OSE a été agréé par Comité de la Charte du Don en Confiance :

Une garantie supplémentaire de transparence – [Actualités juives – novembre 2010](#)

Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi pour le Comité de la Charte ®